Employment Standards

Normes d'emploi

Manitoba Labour Employment Standards Travail Manitoba Normes



WORKING TOGETHER

TRAVAILLONS ENSEMBLE

Compassionate Care Leave

What is compassionate care leave?

Compassionate Care Leave allows an employee to take leave of up to eight (8) weeks to provide care or support to a family member with a serious medical condition with a significant risk of death within 26 weeks.

Who can take the leave?

Any employee who is covered by *The Employment Standards Code*, who has worked for a business for longer than 30 calendar days.

Can the leave be taken for anyone in the family?

The leave may be used for a spouse or common-law partner, a child or child of a spouse or common-law partner, or a parent or parent of a spouse or common-law partner.

How long can an employee be off work for compassionate care?

Employees are allowed up to eight (8) weeks leave within a 26 week time period. The leave may be split into a maximum of two periods. If the leave is split, no period of leave can be less than one week.

Do I get paid during this time off?

Compassionate care leave, under *The Employment Standards Code* entitles employees to a leave from work without pay and protects their job if they use this leave. During this time, the employee may qualify for Employment Insurance (EI) benefits under the Federal Government's new compassionate care program. Contact your Human Resources Development Canada office to find out if you qualify for EI benefits.

Can individuals take turns providing care with someone else in the family?

All employees in Manitoba can take up to eight (8) weeks unpaid leave to care for a family member in this situation. For information on how EI benefits will be paid, contact your Human Resources Development Canada office.

Le congé de soignant

Qu'est-ce que le congé de soignant?

Le congé de soignant permet à un employé de prendre un congé d'au plus huit (8) semaines pour offrir des soins ou du soutien à un membre de la famille gravement malade lorsque le risque de décès est important dans les 26 semaines à venir.

Qui peut prendre un congé de soignant?

Tout employé concerné par le *Code des normes* d'emploi et qui travaille pour le même employeur depuis 30 jours ou plus peut se prévaloir du congé de soignant.

Peut-on prendre un congé de soignant pour s'occuper de n'importe quel membre de la famille?

Il est possible d'utiliser ce congé pour prendre soin de son conjoint ou conjoint de fait, de ses enfants ou des enfants de son conjoint ou conjoint de fait, ou encore d'un de ses parents ou d'un des parents du conjoint ou du conjoint de fait.

Combien de temps un employé peut-il s'absenter du travail pour prendre un congé de soignant?

Un employé peut prendre un congé d'au plus huit (8) semaines, au cours d'une période de 26 semaines. Le congé peut être divisé en un maximum de deux périodes. Le cas échéant, la durée de chaque période doit être d'au moins une semaine.

Serai-je payé pendant mon congé de soignant?

Le Code des normes d'emploi vous permet de prendre un congé de soignant, sans solde, et protège votre emploi pendant ce congé. Au cours de cette période, vous pourriez avoir droit à des prestations d'assurance-emploi en vertu d'un nouveau programme fédéral de prestations pour soins de compassion. Communiquez avec un bureau de Développement des ressources humaines Canada près de chez vous pour savoir si vous avez droit à ces prestations.

Why is this new type of leave available?

Compassionate care provisions will allow Manitobans to deal with critical family health situations by allowing them to take advantage of the Federal El compassionate care program and avoid financial hardship or fear of losing their job.

Who decides whether a person is sick enough for their family member to take the leave?

The physician caring for the family member must issue a certificate stating that they believe there is a high risk of death within 26 weeks. Employees are required to provide this medical certificate to their employer as soon as possible.

Is notice required for this leave?

Employees who want to take compassionate leave should provide at least one pay period notice to their employer, or as much notice as circumstances allow.

Can I end the leave earlier than expected?

Yes, however, unless otherwise agreed, employees should provide 48 hours notice to the employer if they are going to return to work earlier than expected at the beginning of the leave.

Will I be able to return to my job?

Yes. When your compassionate care leave is complete, your employer must ensure that you are placed back into your original job or a job which is comparable, with no less than the same wages and benefits you received before your leave.

What about my pension or other benefits?

For the purposes of pension and other benefits, an employee who utilizes this leave is considered to have continuous employment before and after the leave period.

What if an employee's job is threatened or terminated?

Employees who feel they have been fired, laid off or have not been reinstated because they have taken, or intend to take this leave should contact the Employment Standards Branch. Officers will provide information to help individuals decide whether to file a complaint.

Plusieurs personnes d'une même famille peuvent-elle se relayer pour prodiguer des soins?

Tous les employés manitobains peuvent prendre jusqu'à (8) semaines de congé sans solde pour prendre soin d'un membre de la famille dans cette situation. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les d'assurance-emploi prestations seront versées. communiquez avec un bureau de Développement des ressources humaines Canada près de chez vous. Pourquoi a-t-on créé ce nouveau type de congé?

Les dispositions relatives au congé de soignant aideront les Manitobains et Manitobaines à mieux faire face à une situation de maladie grave dans la famille et à accéder au programme fédéral de prestations pour soins de compassion, tout en leur évitant des difficultés financières ou la crainte de perdre leur emploi.

Qui décide si une personne est assez gravement malade pour qu'un membre de sa famille ait le droit de prendre un congé de soignant?

Le médecin qui soigne le membre de la famille en question doit délivrer un certificat attestant que le risque de décès pour cette personne est important au cours des 26 semaines à venir. L'employé doit remettre ce certificat médical à son employeur dans les plus brefs délais.

Doit-on donner un préavis pour prendre un congé de soignant?

L'employé qui désire prendre un congé de soignant devrait donner à l'employeur un préavis d'au moins une période de paye, ou au moins autant de préavis que possible selon les circonstances.

Peut-on mettre fin au congé de soignant plus tôt que prévu?

Oui. Cependant, sauf s'il en a été convenu autrement, l'employé devrait donner à l'employeur un préavis d'au moins 48 heures s'il a l'intention de retourner au travail plus tôt que prévu au début du congé.

Serai-je réintégré dans mon poste?

Oui. À la fin du congé, l'employeur est tenu de vous réintégrer dans votre poste ou dans un poste comparable, au moins au même salaire et avec les mêmes avantages que vous aviez avant le début du congé.

Who do I call if I have more Questions about Employment Insurance?

If you have questions about your employment insurance benefits during compassionate care leave, check your telephone directory for the Human Resources Development Canada office nearest you.

Where can I obtain further information about compassionate care leave?

Call our 24-hour Inquiry Line 1-800-821-4307 outside Winnipeg 945-3352 in Winnipeg

Internet home page general information, in both English and French: http://www.gov.mb.ca/labour/standards/

This information sheet provides general information on some of the provisions for compassionate leave. It is intended as a guide only. For complete information, please refer directly to the Employment Standards Code, or contact the Employment Standards Branch.

Quel est l'impact d'un congé de soignant sur les prestations de pension et autres avantages?

Aux fins du calcul des prestations de pension et des autres avantages, l'emploi est réputé ne pas avoir été interrompu par le congé de soignant.

Que faire si l'emploi de la personne est menacé ou prend fin?

Si un employé croit qu'il a été congédié, mis à pied ou non réintégré dans son poste parce qu'il a pris (ou prévoit prendre) un congé de soignant, il peut communiquer avec la Direction des normes d'emploi. Un agent lui fournira les renseignements dont il a besoin pour décider s'il doit porter plainte.

Où puis-je me renseigner si j'ai d'autres questions au sujet de l'assurance-emploi?

Si vous avez des questions au sujet des prestations d'assurance-emploi pendant un congé de soignant, consultez l'annuaire pour trouver le numéro de téléphone du bureau de Développement des ressources humaines Canada le plus près de chez vous.

Où puis-je obtenir plus de renseignements sur le congé de soignant?

Vous pouvez joindre notre service téléphonique de renseignements en tout temps, à l'un des numéros suivants :

1 800 821-4307 (à l'extérieur de Winnipeg) 945-3352 (à Winnipeg)

Pour des renseignements généraux, visitez la page Web :

http://www.gov.mb.ca/labour/standards/index.fr.html. Ce document contient des renseignements généraux sur certaines dispositions relatives au congé de soignant. Il constitue un guide seulement. Pour des renseignements complets, veuillez consulter le *Code des normes d'emploi* directement ou communiquer avec la Direction des normes d'emploi.